

## Les inventeurs de Versoix

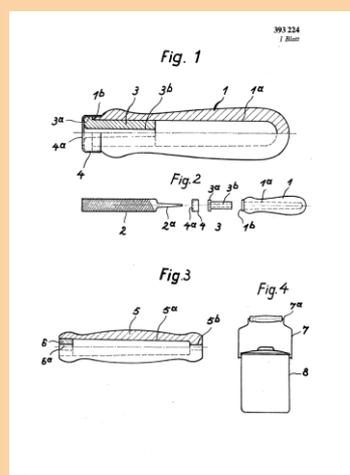
## 9. René Perréard

René Perréard (1924-2025) était mécanicien sur locomotives. Il a inventé des objets qui facilitent la vie de tous les jours. On lui doit une poignée en plastique

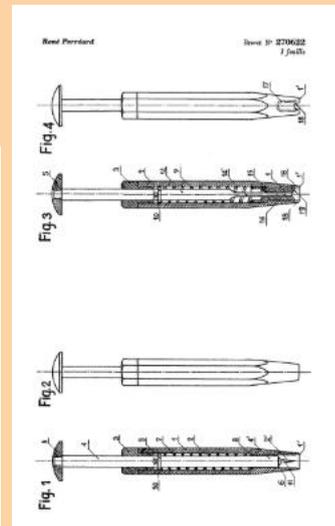


CH393224A • 1965-05-31, comportant un trou central pour la fixation à des outils manuels, des manivelles, des leviers de commande et aux supports de conteneurs portables.

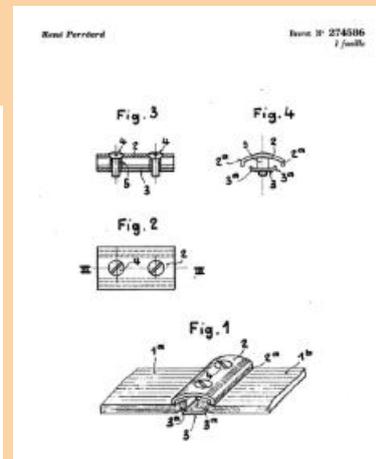
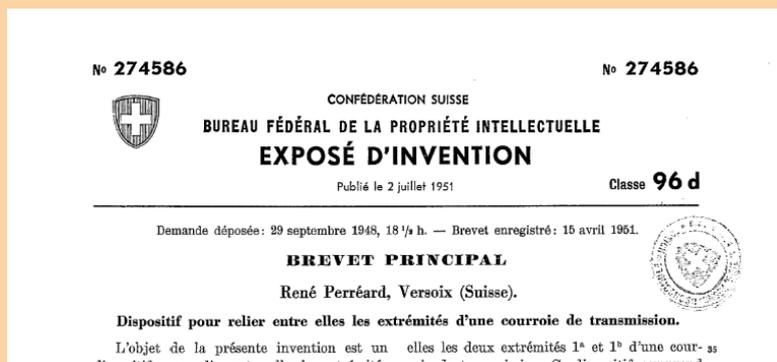
<p>Nr. <b>393 224</b></p> <p style="text-align: center;"></p> <p><b>SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT</b> EIDGENÖSSISCHES AMT FÜR GEISTIGES EIGENTUM</p>	<p><b>PATENTSCHRIFT</b></p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Nr. <b>393 224</b></p>	<p>Klassierung: <b>87 d, 2</b></p> <p>Int. Cl.: <b>B 25 g</b></p> <p>Gesuchnummer: 14799/61 Anmeldungsdatum: 20. Dezember 1961, 14 Uhr</p> <p>Patent erteilt: 31. Mai 1965 Patentschrift veröffentlicht: 30. Oktober 1965</p> <p style="text-align: center;"><b>HAUPTPATENT</b> René Perréard, Versoix (Genf) <b>Kunststoff-Handgriff</b></p> <p style="font-size: x-small; text-align: center;">René Perréard, Versoix (Genf), ist als Erfinder genannt worden</p>
--	--	---



Nous lui connaissons également le brevet CH270622A • 1950-09-15 concernant un outil pour enfoncer des corps pointus en matière magnétique, notamment des clous.



Le dispositif (CH274586A • 1951-04-15) pour relier entre elles les extrémités d'une courroie de transmission est aussi sorti de son imagination.



Pendant sa longue existence à Versoix, René Perréard a été actif dans de nombreuses sociétés sportives telle la Société de Sauvetage ou les Amis Gyms. Il est décédé le 31 août 2025.

### Comment Jean-Louis Argand conquiert sa femme.

Madeleine Gaudy était, en 1736. une jeune et jolie genevoise. Aussi active que sage, elle faisait, avec sa cousine Marguerite Ranvier, commerce de « galanterie ». Peut-être faut-il préciser que dans la langue du XVIIIe siècle, cela signifiait que ces demoiselles tenaient boutique d'articles de mode. Les soucis commerciaux ne sauraient peupler exclusivement le cœur d'une jeune fille de 21 ans. Aussi bien aimait-elle de tout son cœur Jean-Louis Argand de dix ans son aîné, et comme elle, de bonne famille de bourgeoisie genevoise. Rien ne semblait s'opposer à leur futur bonheur. Les parents paraissaient d'accord pour envisager

un prochain mariage ; du moins, M. Gaudy faisait-il parfait accueil à Jean-Louis Argand quand il venait, presque chaque soir, faire la cour à sa fille, dans son épicerie ou, le dimanche, l'enlever pour aller à la promenade. Quel ne fut pas le désespoir de Madeleine quand, brusquement, son père lui déclara qu'il entendait qu'elle rompît toutes relations avec Argand et que si elle n'obtempérait pas, il lui « casserait la tête avec un pistolet », ou l'enfermerait dans une « discipline ». Aux larmes de sa fille il opposait cette raison : Les Argand sont sujets aux humeurs froides et même si Jean-Louis est guéri, son sang est gâté. En réalité, ce n'était que prétexte ; il avait coutume de prendre pour lui tous les gains que réalisait sa fille dans sa boutique, et il craignait d'en être privé par son mariage.

Pleurs, supplications, intervention des oncles et tantes, une démarche même du pasteur Vial, rien ne put le faire fléchir. Les deux amoureux ne purent plus échanger, dans l'épicerie paternelle, de tendres propos, mais ils continuèrent à se voir en cachette ils échangèrent même des anneaux de fiançailles et se firent, selon l'usage, des promesses écrites. Deux mois s'écoulèrent, le père Gaudy, demeurait intraitable. Comment forcer la destinée ? Le samedi 15 septembre 1735, Argand donna rendez-vous, aux Pâquis, à deux amis, Benoit et Deville, tandis que Madeleine priait sa tante Chenevière, veuve d'un sergent de la garnison, et par conséquent, porte-respect admirable, de l'accompagner à la promenade. Aux Pâquis, une berline attendait les conjurés. Madeleine, sous la menace « de faire un malheur » obligea sa tante à monter et fouette cocher ! En route pour Gingins. C'est là que Jean-Louis Argand avait projeté de faire bénir son union. Mais le digne pasteur du lieu, hélas, n'avait rien du forgeron de Gretna-Green. Il refusa d'unir les jeunes gens, les annonces matrimoniales faisant défaut. La tante Chenevière et les deux amis rentrent à Genève. Les amoureux demeurent à Gingins, ils espèrent encore que, sur intervention du pasteur Sarasin, à qui ils écrivent, le pasteur de Gingins consentira à les marier.

Pendant ce temps, M. Gaudy ne se doutait de rien. Il n'était pas inquiet, sa fille allant parfois séjourner chez une parente à la campagne. C'est M. Jean Mussard qui vint lui raconter qu'il avait reçu un message de son cousin Argand, l'informant qu'on ne devait pas se mettre en peine de lui, qu'il était parti avec Madeleine Gaudy pour l'épouser. Gaudy, d'un bond, fut chez le syndic Buis son pour porter sa plainte. Dans sa séance du 21 septembre, Le Petit Conseil décida que les amoureux devaient rentrer immédiatement en ville et se rendre aux prisons. Ils obéirent. Le lendemain ils furent interrogés par l'auditeur. Leur amour profond et inébranlable éclate tout au long de cet interrogatoire.

Comme on demande à Argand s'il ne savait pas que Madeleine Gaudy, n'ayant que 21 ans, était sous la puissance paternelle, il répond :

*Qu'oui, mais qu'ils comptaient faire tant d'efforts pour avoir son consentement et de faire intervenir tant de parents et d'amis dont ils ont le bonheur d'être assez aimés et estimés, qu'enfin ils viendraient à bout de le fléchir, leur liaison n'étant point un effet du libertinage ou un trait de jeunesse, mais une liaison de l'estime et de l'amitié la plus forte qui ne leur permettra jamais de se séparer.*

S'il persiste à vouloir Madeleine pour femme :

*Qu'il la reconnût pour telle et qu'il ne croit pas qu'il soit dans la puissance des hommes de faire qu'elle ne le soit-pas puisqu'ils sont mari et femme devant Dieu.*

S'il ne reconnaît pas sa faute et s'il n'en demande pas pardon :

*Qu'oui et qu'il peut assurer que ce n'est qu'après avoir tout tenté, ayant même employé les bons offices de quelques pasteurs, qu'ils se sont portés à cette dure extrémité et considérant d'ailleurs que la réputation de la demoiselle Gaudy était attaquée, ils croyaient absolument nécessaire de rechercher la bénédiction nuptiale qu'ils avaient lieu d'espérer qu'on ne leur refuse rait pas en Suisse.*

Le Petit Conseil, à qui l'interrogatoire fut communiqué eût désiré arranger les affaires et ne pas avoir à sévir. Aussi chargea-t-il deux conseillers, François Pictet et Gédéon Martine de parler au père pour le faire consentir au mariage, mais Gaudy demeura intraitable. A tous les arguments il opposa les « humeurs froides ». Le Conseil, à son regret, dut appliquer la loi. Les deux coupables vinrent s'agenouiller devant lui ; ils durent demander « pardon à Dieu, à la Seigneurie et au sieur Gaudy, père, qu'ils ont offensé » et s'entendre condamner à quinze jours de prison et cinquante écus d'amende. Quant à la tante Chenevière. elle dut verser dix écus d'amende et demander pardon à la Seigneurie. Bien que les amoureux eussent reçu du Conseil la défense « de se fréquenter à l'avenir », leur amour ne faiblit pas plus que la haine de M. Gaudy pour tout ce qui avait le nom d'Argand. Rencontrant, deux mois plus tard, le vénérable père de Jean-Louis sur la place Bel-Air, il le nargua en passant la main sous son col. C'est ainsi qu'on marquait jadis à quelqu'un qu'on le croyait sujet aux écrouelles, Argand ayant répondu à ce geste par l'épithète de scélérat, une rixe s'en suivit d'où Argand sortit si mal en point que le chirurgien Arlaud. dans son expertise médicale, pût déclarer qu'il guérirait parfaitement s'il avait moins de cinquante ans. Or, Argand était septuagénaire. Cependant, tous les parents de Madeleine, avec, à leur tête son parrain, l'avocat Jean Pierre Tronchin, adressèrent une requête au Petit Conseil pour que l'on ne tînt pas compte de l'opposition paternelle et le 9 mars

1737 le Conseil ordonna : *Qu'il soit passé outre au mariage de ladite Gaudy avec le Sieur Jean-Louis Argand nonobstant toutes oppositions faites et à faire et sans publication de bans.*

Furent-ils heureux ? On peut le supposer, car le ménage eut dix enfants. Et combien d'amis ne comptèrent-ils pas, puisqu'à leur neuvième enfant, celui qui devait devenir le fameux physicien Ami Argand, ils purent donner pas moins de six parrains et cinq marraines.

Jean-Pierre Ferrier.

Journal de Genève, 1 février 1937



  
**patrimoine versoisien**  
association fondée en 2000



**25 objets**  
**25 histoires**  
pour les  
**25 ans** du patrimoine



**Exposition à l'Espace Patrimoine**  
Maison du Charron  
Rue des Dissidents 1

**Du 30 septembre au 23 octobre 2025**  
**Mardi - Mercredi - Jeudi de 17h à 19h**